

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées Orientales  
Commune de Montescot

ARRETE N° 2023-165

ARRETE PORTANT  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

**Le MAIRE DE MONTECOT**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

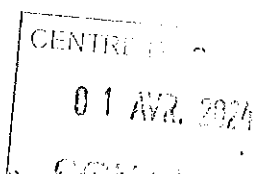
Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2022

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. Jean-José CORTES	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe échelon 7	1 <sup>ER</sup> avril 2024
2-.....	.....	.....

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100 % d'hommes (dont 100 % promouvables) et .0 % de femmes (dont 0% promouvables).

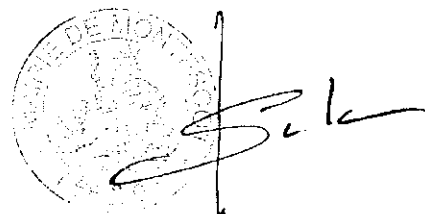
**Article 2 :**

La DGS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à Montescot  
Le, 19 décembre 2023

**Louis SALA**



Le MAIRE Président  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le :